

Quelques aspects de l'ultramontanisme canadien-français

Philippe Sylvain

Volume 25, numéro 2, septembre 1971

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/303067ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/303067ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cette note

Sylvain, P. (1971). Quelques aspects de l'ultramontanisme canadien-français. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 25(2), 239-244.
<https://doi.org/10.7202/303067ar>

NOTES DE RECHERCHE

LIBÉRALISME ET ULTRAMONTANISME AU XIX^e SIÈCLE *

I

QUELQUES ASPECTS DE L'ULTRAMONTANISME CANADIEN-FRANÇAIS

PHILIPPE SYLVAIN
Institut d'histoire
Université Laval, Québec

Il y a aux archives de l'archevêché de Montréal un document qui, s'il était publié avec un commentaire critique, constituerait un précis de l'histoire de l'ultramontanisme au Québec, de 1820 à 1872, date probable de sa rédaction. Il est de la main de Mgr Bourget. C'est le brouillon d'un écrit sans doute destiné au Saint-Siège en vue du choix d'un coadjuteur et, éventuellement, d'un successeur, car les dernières lignes se lisent ainsi: "Celui donc qui arriverait au trône épiscopal de Montréal sans être vivement pénétré de la nécessité de travailler sans relâche à faire triompher l'ultramontanisme en pratique, qui croirait pouvoir garder le silence quand les droits de l'Eglise sont violés, qui chercherait même à concilier les empiétements du civil sur les lois de l'Eglise, pourrait être certain d'échouer dans son entreprise. Il ne s'attirerait certainement que de grands déboires et il causerait un immense dommage au diocèse, en cherchant trop à encenser le pouvoir du gouvernement."

Ce document comprend 21 articles. Les premiers concernent Mgr Lartigue. Après avoir mentionné le fameux petit Cahier de théologie que Mgr Lartigue avait rédigé sur différents points de doctrine, comme l'infaillibilité pontificale pour le mettre entre les mains des étudiants du séminaire Saint-Jacques établi au rez-de-chaussée de la résidence de l'évêque et dont certains de ces séminaristes, comme l'abbé Charles LaRocque, devenu le troisième évêque de Saint-Hyacinthe, verrait la thèse confirmée avec éclat à Vatican I, qui marque le triomphe suprême de

* Textes présentés lors du colloque annuel de l'Institut, tenu le 1er mai 1971, à Trois-Rivières.

l'ultramontanisme, Mgr Bourget poursuivait son argumentation pour prouver "par des écrits et par des faits que l'administration du diocèse de Montréal avait toujours, dès le principe, été dirigée d'après les saines doctrines de l'ultramontanisme, afin d'en extirper le gallicanisme."

Rassurez-vous ! Je n'ai pas l'intention de passer en revue ces 21 articles. Les quelques minutes qui me sont allouées ne me permettraient même pas de les lire ! Je me contenterai d'en commenter deux, étroitement reliés quoique à première vue, se rapportant à des faits on ne peut plus opposés, les articles 12 et 21, le premier concernant l'Institut canadien et le second le mouvement des zouaves, ou en d'autres mots, d'une part, la condamnation du libéralisme par l'évêque de Montréal, et d'autre part, la naissance, les progrès et les résultats d'une campagne qui, plus que tout autre indice, traduit la force explosive que recélait l'idéologie ultramontaine à tous les niveaux de la société canadienne-française de l'époque.

A l'article 12 de son Mémoire, Mgr Bourget écrivait de lui-même à la troisième personne: "Il n'a pas hésité à mettre en vigueur dans le diocèse les règles de l'Index, pour mettre un frein à la circulation des mauvais livres. L'histoire du procès et de la condamnation de l'Institut canadien est là pour redire à toutes les générations ce qu'il a eu à faire et à souffrir, pour remporter cette éclatante victoire sur cette Ecole de principes erronés, etc. et mettre ainsi la foi et les mœurs du pays en sûreté de ce côté-là."

Lorsque Mgr Bourget avait soumis un projet de règles pratiques destinées à être adoptées par l'archevêque et les évêques de la province ecclésiastique de Québec lors de leur réunion du 28 août 1856, il était question, à l'article sept de ce projet, de déclarer que les règlements de l'Index romain étaient en vigueur dans cette province. L'administrateur du diocèse de Québec, Mgr Baillargeon, lui avait répondu qu'à son avis il ne serait pas opportun d'adopter cette règle et qu'il serait très dangereux de la publier.

L'on sait que l'évêque de Montréal, au printemps de 1858, passant outre aux timidités de son supérieur hiérarchique, fit peser sur l'Institut canadien, qu'il assimilait à "une chaire de peste" pour tout le pays, les condamnations du Concile de Trente et déclara ses membres indignes de recevoir les sacrements. Le biographe de Mgr Bourget, le R.P. Pouliot, admet que la mesure était exagérée, car "abstraction faite des chefs, les

membres dans l'ensemble ne manifestaient aucune hostilité à l'endroit de l'Église et plusieurs conciliaient leur pratique religieuse avec leur appartenance à l'Institut".

Les répercussions de l'application rigoureuse d'une telle mesure disciplinaire se feraient sentir, par ondes successives, jusqu'à ces dernières années. Songeons, par exemple, qu'en 1950, l'archevêché de Montréal interdit à la population de célébrer le centenaire de Balzac. Je me souviens fort bien, étant à Paris cette année-là et assistant aux conférences qui étaient prononcées dans le cadre de la semaine consacrée, à la Sorbonne, au centenaire de la mort de Balzac, de la sensation qu'avait produite sur l'auditoire la déclaration de l'éminent comparatiste Fernand Baldensperger: "Savez-vous, Messieurs, qu'il y a un pays qui se dit civilisé et où, cependant, il est interdit par les autorités religieuses d'honorer Balzac par des manifestations du genre de la nôtre: c'est le Canada français!"

Pour en revenir à Mgr Bourget et à l'Institut canadien, l'opposition fondamentale entre l'évêque de Montréal et les chefs de cet Institut ne se situait toutefois pas au niveau des règlements de l'Index, qui n'étaient, en somme, qu'une partie d'un tout, mais à celui des principes, soit l'ultramontanisme, d'une part, et le libéralisme, de l'autre. Louis-Antoine Dessaulles l'affirma à maintes reprises, par exemple le 26 juin 1862, devant ses amis de l'Institut: "Messieurs, ce que l'on veut détruire ici, c'est moins un foyer d'étude et d'instruction qu'un foyer d'idées franchement libérales. Si nous étions partisans du droit divin, on serait moins actif dans la propagande contre nos livres. Cessons d'être libéraux en politique, cessons de proclamer l'indépendance de la pensée humaine et vous verrez la tactique changer à notre égard."

L'une des thèses libérales qui paraissait la plus révolutionnaire aux ultramontains était le principe des nationalités, parce qu'il mettait en cause l'existence des États pontificaux. Or Dessaulles, dès le 14 mars 1849, dans un article de *L'Avenir*, avait salué avec enthousiasme la déchéance du pape comme roi et la proclamation de la république à Rome. Cet événement, il n'avait pas hésité à le proclamer comme "glorieux pour la cause des nations", parce qu'il était une réalisation concrète du principe des nationalités, au nom duquel tout peuple a droit de disposer de lui-même.

Dix ans plus tard, grâce à Napoléon III, ce qui avait été un échec en 1849 allait réussir et le Piémont annexerait la plus

grande partie de l'Italie. Restait le territoire pontifical: serait-il, oui ou non, absorbé à son tour par le Piémont ? La question romaine était ouverte, qui pendant quelques années allait passionner tous les esprits.

On ne saurait exagérer l'impact de cette affaire sur l'élite catholique d'Europe et d'Amérique, particulièrement en Belgique, en France et au Canada français. Prosper Mérimée, écrivant à la mère de l'impératrice Eugénie, Madame de Montijo, le 17 janvier 1860, décrivait ainsi l'agitation qui régnait dans les cercles catholiques de Paris: "Les dévots, ou soi-disant tels, crient et se démènent comme s'ils étaient sur le gril. C'est un enragement à faire mourir de rire . . . Le peuple demeure assez indifférent à toutes les clameurs de sacristie. Il ne sait pas ce que c'est que les Romagnes et se soucie, par conséquent, fort peu de qui les possède."

Le nôtre ne savait guère plus que celui de France ce qu'étaient les Romagnes, mais il se souciait d'autant plus de ces possessions de Pie IX: lettres pastorales, manifestations spectaculaires dans les villes et les villages, discours brûlant d'une ardeur tout ultramontaine même sur les lèvres de ceux qui, jusque-là, ne s'étaient jamais révélés comme des croyants bien fervents comme un George-Etienne Cartier, articles de journaux qui représentaient la production indigène augmentée des reproductions de la presse catholique française et belge, sermons des curés, tous les moyens de communication de l'époque furent mis à contribution pour alerter les fidèles au sujet "de la grande iniquité qui était sur le point de se commettre", comme l'écrivait le rédacteur en chef du *Courrier du Canada*, le légitimiste et ultramontain français Auguste-Eugène Aubry. Seuls les libéraux osèrent affirmer, logiques avec eux-mêmes, que la question romaine était également une question nationale, à l'indignation scandalisée de leurs adversaires. Je ne mentionne qu'un seul exemple. Il concerne le libéral bien connu Jean-Baptiste-Eric Dorion, *l'Enfant terrible*. Voici comment un correspondant du *Journal des Trois-Rivières* rapportait l'incident: "... lorsque le curé de *l'Avenir* fit un appel aux sympathies de ses ouailles en faveur du Souverain Pontife, M. Jean-Baptiste-Eric Dorion a réuni le peuple aussitôt après l'office, et dans cette assemblée, loin de se montrer enfant de l'Eglise catholique, il s'est fait le défenseur de la révolution italienne et il a alors vomi contre le Pape des injures telles que les protestants les plus fanatiques savent seuls en proférer. Et pour rafraîchir la mémoire de tous ceux qui l'ont entendu, voici encore quelques paroles qui ont tombé de sa bouche impie à cette occasion: "Le curé, dit-il, s'est

vidé en chaire, moi je vais me vider à la porte de l'église", et il a alors vociféré contre le gouvernement pontifical avec une rage telle qu'une femme qui l'entendait en ce moment ne put s'empêcher de s'écrier : "Quoi ! des hommes écoutent sans murmurer M. Dorion parler aussi indignement du Souverain Pontife ! Ah ! je voudrais être un homme, continua-t-elle, j'irais le descendre moi-même du *husting*."

Lorsque l'armée piémontaise eut écrasé à Castelfidardo, le 18 septembre 1860, la petite armée pontificale commandée par Lamoricière, la consternation des fidèles atteignit un sommet. Octave Crémazie, qui avait déjà commis des vers sur *la Guerre d'Italie*, célébra ces peux :

Enveloppant leur mort dans un linceul de gloire,
Ils tombent en léguant leurs grands noms à l'histoire,
Comme tombait Roland aux champs de Roncevaux.
La victoire, en pleurant, délaisse leurs bannières;
Car la gloire, fidèle à ces âmes guerrières,
Refuse de la suivre et garde leurs tombeaux !

Quant à Louis-Honoré Fréchette, alors étudiant en droit à l'Université Laval, il y alla de ses couplets à l'endroit de la révolution perverse :

Entendez-vous là-bas, par delà l'Atlantique,
Comme le bruit pressé de chocs retentissants ?
La révolution, sanglante, satanique,
Dans ses ongles étreint les peuples frémissants.
Devant son œil hagard tout tombe, tout s'écroule;
Tout l'Occident s'émeut au seul son de sa voix;
Et le monstre, au milieu des ruines qu'il foule,
Est altéré du sang des prêtres et des rois.
Et le vieux monde qui, sur son front chauve et blême,
Porte le crime écrit en stigmates d'enfer,
Sur sa lèvre crispée, étouffant un blasphème,
Se tord comme un serpent sous ses griffes de fer.

Raoul Guêze, dans une étude parue dans le numéro d'avril-septembre 1959 de la *Rassegna storica del Risorgimento*, intitulé : "Echi del Risorgimento italiano in alcuni rappresentanti della letteratura franco-canadese del secolo diciannovesimo" (p. 233-237), fait remarquer que, comme le catholicisme avait été et demeurerait le rempart le plus efficace pour sa survivance, le peuple canadien-français considérerait qu'une atteinte au patrimoine séculaire de l'Église romaine était de nature à affaiblir, par contrecoup, la solidité de sa position en Amérique. On s'explique donc qu'un Crémazie, sacré "poète national", ait été bouleversé par l'invasion piémontaise du territoire pontifical.

Castelfidardo avait mis en relief aux yeux du monde entier le courage des zouaves de Lamoricière. Des pays catholiques affluèrent à Rome des jeunes gens désireux de mettre leur valeur au service de Pie IX. En février 1861, le Canada comptait son premier zouave, Hubert Testard de Montigny, qu'imita bientôt Hugh Murray puis Alfred LaRocque. La victoire franco-pontificale de Mentana, le 3 novembre 1867, sur les garibaldiens, suscita l'enrôlement d'un premier contingent de zouaves canadiens, qui quittèrent Montréal le 20 février 1868 pour Rome. D'autres allaient suivre jusqu'en 1870.

Aucun mouvement n'illustre mieux, à mon avis, l'impact de l'idéologie ultramontaine sur la mentalité canadienne-française. Déterminer l'origine sociale de chacun des zouaves, son lieu de naissance, les ressources financières qui lui permirent de s'enrôler, scruter les motifs qui l'y incitèrent, étudier le rôle qu'il joua après son retour au pays, constitue un sujet unique d'histoire sociale. Je sais que mon ami René Hardy, qui a accepté de faire cette étude, est de taille à mener ce travail à bonne fin.